

**Résultat de l'Appel d'Offres Ouvert relatif à l'aménagement d'une unité de centre de loisirs dans les locaux des communs du domaine de la Falaise et confortation du pigeonnier**

*Vu la délibération du Conseil Municipal n°3000 en date du 20 décembre 2005,*

*Vu la séance d'ouverture des plis par la personne responsable des marchés, en date du 05 mai 2006,*

*Vu les procès verbaux de la Commission d'Appel d'Offres en date des 11 et 18 mai 2006,*

*Vu les rapports d'analyse de la candidature et de l'offre établis par le maître d'œuvre chargé du dossier,*

*Vu le rapport en date du 19 mai 2006 établi par le Directeur Général Adjoint des Services,*

*Vu le rapport en date du 19 mai 2006 établi par le Directeur Général des Services,*

*Il est donc proposé au Conseil Municipal :*

- *de prendre acte de la décision de la personne responsable du marché, de déclarer sans suite le marché relatif à l'aménagement d'une unité de centre de loisirs dans les locaux des communs du domaine de la Falaise et confortation du pigeonnier sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres.*
- *d'adopter le nouveau dossier de consultation d'entreprises relatif à l'aménagement d'une unité de centre de loisirs dans les locaux des communs du domaine de la Falaise et confortation du pigeonnier,*
- *de m'autoriser à relancer la procédure par voie d'appel d'offres ouvert.*
- *de m'autoriser à signer le marché à intervenir sur la base d'une enveloppe financière prévisionnelle de 1,3 million d'€uros hors taxes.*
- *de m'autoriser à solliciter auprès du Conseil Général et de l'ensemble des organismes susceptibles d'être partenaires de ce projet des aides financières aussi élevées que possible pour le financer.*

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD



Maire de Puteaux  
Député des Hauts-de-Seine

**Résultat de l'Appel d'Offres Ouvert relatif à l'aménagement d'une unité de centre de loisirs dans les locaux des communs du domaine de la Falaise et confortation du pigeonnier**

*Vu la séance d'ouverture des plis par la personne responsable des marchés en date du 05 mai 2006 et vu les procès verbaux en date des 11 et 18 mai 2006, et du rapport établi le 19 mai 2006 par le Directeur Général Adjoint des Services, je propose au Maire de soumettre au Conseil Municipal les décisions suivantes :*

- *prendre acte de la décision de la personne responsable du marché, de déclarer sans suite le marché relatif à l'aménagement d'une unité de centre de loisirs dans les locaux des communs du domaine de la Falaise et confortation du pigeonnier sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres,*
- *adopter le nouveau dossier de consultation d'entreprises relatif à l'aménagement d'une unité de centre de loisirs dans les locaux des communs du domaine de la Falaise et confortation du pigeonnier,*
- *autoriser Madame le Maire à relancer la procédure par voie d'appel d'offres ouvert.*
- *autoriser Madame le Maire à signer le marché à intervenir sur la base d'une enveloppe financière prévisionnelle de 1,3 million d'Euros hors taxes*
- *autoriser le Maire à solliciter auprès du Conseil Général et de l'ensemble des organismes susceptibles d'être partenaires de ce projet des aides financières aussi élevées que possible pour le financer.*

*Le Directeur Général des Services*

  
Christian OLLIVIER

**Résultat de l'Appel d'Offres Ouvert relatif à l'aménagement d'une unité de centre de loisirs dans les locaux des communs du domaine de la Falaise et confortation du pigeonnier**

En sa séance du 20 décembre 2005, le Conseil Municipal a adopté le dossier de consultation d'entreprises relatif à l'aménagement d'une unité de centre de loisirs dans les locaux des communs du domaine de la Falaise et confortation du pigeonnier, et a autorisé le Maire à faire procéder à la consultation par voie d'Appel d'Offres Ouvert.

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été expédié le 04 avril 2006 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (parution le 08 avril 2006), au Moniteur des Travaux Publics (parution le 14 avril 2006) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (parution le 07 avril 2006).

La personne responsable du marché, en sa séance du 05 mai 2006, a ouvert le pli reçu de la société S.B.M et a demandé que soit établi un rapport de présentation de la candidature.

Au vu du rapport remis, la Commission d'Appel d'Offres, réunie en sa séance du 11 mai 2006, a décidé d'agréer la candidature de la société S.B.M, de procéder à l'ouverture de son offre et à son étude.

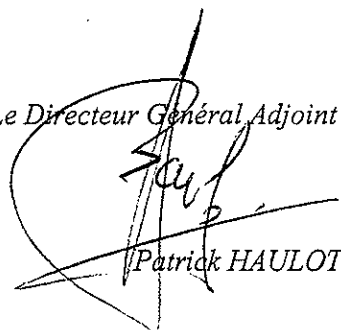
La Personne Responsable du Marché, sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 mai 2006, et après avoir pris connaissance du rapport susvisé, a décidé :

- de proposer que cet appel d'offres soit classé sans suite ;
- de le relancer par voie d'appel d'offres ouvert.

L'offre de la société S.B.M a été jugée irrecevable en raison d'un montant surévalué par l'entreprise. Parallèlement, la maîtrise d'œuvre, ayant proposé des adaptations du dossier de consultation des entreprises, la personne responsable des marchés a considéré que seul un nouvel appel d'offres satisfierait aux principes de la commande publique.

Les procès verbaux et les rapports d'analyse des candidatures et des offres peuvent être consultés à la Direction de la Commande Publique.

Le Directeur Général Adjoint des Services



Patrick HAULOT

**PROJET**

**LE CONSEIL,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code des Marchés Publics,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal n°3000 en date du 20 décembre 2005, adoptant le dossier de consultation d'entreprises relatif à l'aménagement d'une unité de centre de loisirs dans les locaux des communs du domaine de la Falaise et confortation du pigeonnier et autorisant le Maire à faire procéder à la consultation par voie d'Appel d'Offres Ouvert,*

*Vu l'avis d'appel public à la concurrence expédié le 04 avril 2006 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (parution le 08 avril 2006), au Moniteur des Travaux Publics (parution le 14 avril 2006) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (parution le 07 avril 2006),*

*Vu la séance d'ouverture des plis par la personne responsable des marchés, en date du 05 mai 2006,*

*Vu les procès verbaux de la Commission d'Appel d'Offres en date des 11 et 18 mai 2006,*

*Vu le rapport d'analyse de la seule candidature et de la seule offre reçue établi par le maître d'œuvre chargé du dossier,*

*Vu le rapport en date du 19 mai 2006 établi par le Directeur Général Adjoint des Services,*

*Vu le rapport en date du 19 mai 2006 établi par le Directeur Général des Services,*

**Délibère**

**Article 1** *Prend acte que la personne responsable du marché a déclaré sans suite le marché relatif à l'aménagement d'une unité de centre de loisirs dans les locaux des communs du domaine de la Falaise et confortation du pigeonnier, sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres.*

**Article 2** *Adopte un nouveau dossier de consultation et autorise le Maire à relancer le marché par voie d'Appel d'Offres Ouvert.*

**Article 3** : *Autorise le Maire à signer le marché à intervenir sur la base d'une enveloppe financière prévisionnelle de 1,3 million d'€uros hors taxes.*

**Article 4** : *Le Maire est autorisé à solliciter auprès du Conseil Général et de l'ensemble des organismes susceptibles d'être partenaires de ce projet des aides financières aussi élevées que possible pour le financer.*